

Le leader du gouvernement a dit qu'il voulait réduire le rapport entre l'économie, notre PNB, et les recettes du gouvernement, pour pouvoir payer les intérêts du déficit.

Il y a plusieurs façons de parvenir à cela. La meilleure façon est celle qui a été prônée par un ministre de son gouvernement, M. Sinclair Stevens—c'est-à-dire la croissance. La croissance signifie que l'investissement sera récompensé, récompense due au fait que l'investisseur sait qu'il y aura une demande pour un produit. Et alors il investit pour le fabriquer.

Mais les mesures que le gouvernement a prises réduisent la demande. Les gens achètent moins de choses, et quand ils achètent moins de choses, quel homme d'affaires sensé va acheter plus de matériel ou faire travailler une plus grande part de son matériel inactif pour produire ces «plus de choses»? Donc il ne réembauchera pas du personnel actuellement en chômage. Ceux qui ne sont pas réembauchés sont soit au chômage soit au bien-être social, ce qui augmente le déficit—et, en plus, ils ne paient pas d'impôts. Voilà un aspect de la question.

Cet aspect les Japonais l'ont fort bien compris, et alors ils ne pensent pas à leur déficit ou à leur dette nationale, qui sont plus élevés que les nôtres. Ils se préoccupent de stimuler le plein emploi.

Il y a d'autres questions que le gouvernement ne se pose pas. Si une dette nationale de tant est mauvaise, une dette nationale 3.5 fois plus élevée devrait être pire. Voilà, notre dette nationale par habitant est trois fois et demie plus élevée qu'en 1939. Mais, aujourd'hui, chaque Canadien, compte tenu de l'inflation, a trois fois et demie plus de revenus disponibles, après impôts, qu'il n'en avait en 1939.

Comment est-ce donc possible—la dette nationale est plus importante mais nous sommes mieux? Comment se fait-il qu'en 1939, quand la dette nationale était trois fois et demie moins élevée, il n'y avait que 5 p. 100 de nos jeunes qui pouvaient aller à l'université contre 22 p. 100 maintenant. Nous n'avions pas les services de santé à l'époque, mais nous les avons maintenant.

Il n'y avait que 42 p. 100 de nos maisons qui avaient l'eau courante. Aujourd'hui c'est 92 p. 100.

La dette nationale, le déficit ont augmenté mais la richesse du pays s'est également accrue. Le Japon a un déficit supérieur au nôtre, une dette nationale plus importante que la nôtre, et pourtant sa situation est meilleure et sa croissance aussi. Il y a d'autres façons de voir les choses que la façon Thatcher.

C'est ce que notre leader, le leader de la majorité au Sénat, a essayé de faire comprendre. Il a été extrêmement généreux et aimable—beaucoup plus aimable que je serais enclin à l'être—et il n'a pas mentionné le fait qu'il y a une chose qui exaspère les gens et c'est l'une des raisons pour lesquelles la presse a été si critique et certains d'entre nous sont plutôt indignés par ce qui a été présenté dans le budget. Il s'agit du caractère moralisateur de toutes les déclarations que nous avons entendues et du fait que le gouvernement n'a pas tenu les promesses qu'il a faites à des gens qui peuvent difficilement se permettre de voir ces promesses violées, comme les personnes âgées. Il y a également tous ces dépôts sacrés dont on nous a parlé et les sermons auxquels nous avons eu droit—sermons selon lesquels nous avons maintenant un gouvernement bien intentionné,

[Le sénateur Gigantès.]

prudent et économe qui va d'une façon ou d'une autre résoudre tous les problèmes en supprimant des emplois d'une part, et en réduisant le chômage d'autre part; en stimulant l'investissement et l'épargne en même temps; en prenant des mesures contradictoires dans un budget qui se contredit lui-même et semble bien représenter la contradiction fondamentale que l'on retrouve au sein de ce parti qui nous gouverne maintenant, qui s'appelle lui-même, par antonymie, progressiste conservateur—une antonymie insensée, à l'instar du budget.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2^e fois.)

3^e LECTURE

Son Honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)b) du Règlement, je propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la troisième fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

PROJET DE LOI MODIFICATIF—1^{re} LECTURE

Son Honneur le Président *pro tempore* annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

(Le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois.)

2^e LECTURE

Son Honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable Efstathios William Barootes, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 44(1)f) du Règlement, propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la 2^e fois.

—Honorables sénateurs, le projet de loi C-44 modifie la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Dans ce projet de loi, le gouvernement s'engage à protéger les producteurs céréaliers contre des augmentations marquées du tarif-marchandises, à faire disparaître le plafond de 31.5 millions de tonnes, à faire en sorte que les chemins de fer soient davantage comptables envers les producteurs, à fournir un moyen plus stable, prévisible et rapide, un moyen plus simple, d'établir les tarifs et à remettre en service des embranchements, comme le gouvernement l'a promis. Il vise à donner aux agriculteurs la possibilité de se faire entendre davantage à propos de transport du grain. La Loi sur le transport du grain de l'Ouest a été adoptée en 1983, il y a deux ans. Elle remplaçait le tarif historique du Pas du Nid-de-Corbeau, en vertu duquel les agriculteurs payaient un taux immuable, par une nouvelle formule d'établissement du tarif, plus une subvention annuelle de 658.6 millions de dollars.

● (2310)

Le tarif payé par les producteurs est passé d'une moyenne de \$4.85 la tonne le 1^{er} août 1983 à \$5.74 le 1^{er} janvier 1984 et à \$7.70 le 1^{er} août 1984. Cela représente une hausse de 58 p. 100